

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2009

COMPTE RENDU

Approuvé le

L'an deux mille neuf, le dix huit novembre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie de Bois le Roi, sous la Présidence de Madame DELPORTE, Maire.

Etaients présents (26): Mme DELPORTE, M. SEUILLOT, Mme LE QUELLENEC, M. NIVERT, Mmes GRIZARD, CLAUDET, MM., MAUBERT, TACCON, Mme BELMIN, M. LECLERCQ, Mmes REGNIER, PARKER, M. MALVOISIN, Mme DEKKER, MM. ALEMANY, DINTILHAC, Mme DUCHENNE, M. CAMISULI, Mmes PRUZINA, GUEROT, MM. LEBEGUE, QUIOC, DAMOUR, Mme BLAIS-PERRIN, M. BONY, Mme GIRE.

Procurations (3): M. MONPERT à M. MAUBERT
Mme SPEHAR à Mme BELMIN
M. LEFEVRE à M. TACCON

Excusés (3): Mme SPEHAR, MM. MONPERT, LEFEVRE

Absent (0) :

En exercice : 29

Présents : 26

Votants : 29

Madame DELPORTE déclare la séance ouverte à 20h30.

Monsieur LECLERCQ est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2009

Le compte rendu du Conseil Municipal du 16 septembre est approuvé à l'unanimité.

1 - MOTION SUR LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT A L'ENCONTRE DES ELUS ET DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Madame le Maire explique avoir été saisi par le groupe « Avec Vous A Bois le Roi » d'une motion portant sur les projets de réforme de la Taxe Professionnelle (TP) et des collectivités locales.

Madame le Maire explique que depuis, un certain nombre de points ont été précisés par le gouvernement. Celui-ci a notamment certifié que la suppression de la TP sera intégralement compensée de manière pérenne avec une préservation du lien entre les collectivités et les entreprises.

Madame le Maire rejoint les demandes de l'Association des Maires de France (AMF) concernant la réforme de la TP, à savoir :

- que le gouvernement transmette aux associations d'élus les simulations permettant d'appréhender les conséquences de la réforme sur le financement du secteur local.
- que le volet de la réforme concernant les collectivités locales ne soit pas voté dans la précipitation.

Sur ces questions, le discours du Premier Ministre devant le congrès des maires de France a apporté quelques réponses. Le projet concernant la suppression de la TP est urgent car cela doit permettre un allègement des charges fiscales des entreprises. 98,8 % des ressources de substitution seront fiscales. Ce taux garantit que les dotations supplémentaires de l'Etat ne dégraderont pas l'autonomie fiscale des collectivités. 2010 sera une année de transition et d'observation au terme de laquelle un fond de garantie des ressources sera mis en place.

Monsieur BONY explique qu'il faut distinguer la réforme de la TP et celle des collectivités locales. Concernant la TP, il n'y a pas de consensus sur la question. Il s'agit d'un effet d'annonce du gouvernement et cette réforme ne donne pas l'impression que les élus ont été associés à la discussion.

Le fonds de péréquation est appelé à disparaître, ce qui dégradera la solidarité entre collectivités.

Le gouvernement affirme qu'en 2011, ce qui n'est pas perçu comme taxe sera compensé par des dotations de l'Etat. Or l'Histoire a montré que les transferts n'ont pas toujours été compensés. Cela s'est par exemple produit avec le Conseil Général de Seine Saint-Denis.

Actuellement la TP rapporte aux communes et EPCI 16,5 milliards d'euros par an. Avec la nouvelle fiscalité, cette somme sera ramenée à 5,5 milliards. D'où vont provenir les 11 milliards de différence ? Le gouvernement explique que cette nouvelle fiscalité portera sur les plus-values des entreprises. Mais on a du mal à saisir ce que cela recouvre. De plus, lorsque l'on sait avec quelle habileté les entreprises masquent leurs plus-values, il y a de quoi être inquiet.

Les délocalisations ne sont pas le fait d'une TP trop importante pour les entreprises. Les entreprises partent car elles veulent de la main-d'œuvre et des loyers moins chers.

Sur la réforme des collectivités locales, le gouvernement espère diviser par deux le nombre d'élus pour faire des économies. Il s'agit d'une proposition populiste qui ignore le rôle de proximité joué quotidiennement par ces élus. En réalité il y a une volonté du gouvernement de recentraliser le pouvoir.

Pour toutes ces raisons, Monsieur BONY demande que le Conseil Municipal exprime son opinion pour demander au gouvernement de revoir son projet.

Madame GUEROT rapporte qu'il est dit que si une commune touche plus avec la nouvelle fiscalité qu'avec la TP, elle devra reverser le surplus à un fond de péréquation.

Monsieur LEBEGUE dit que la TP est un impôt honteux car calculé sur l'investissement. Son montant est le même quelque soit l'âge du matériel de l'entreprise.

Madame GUEROT dit que la proposition de l'AMF est utile, car sans simulation on ne sait pas où l'on va et la discussion se fait dans le vide.

Monsieur TACCON ajoute que pour les EPCI, il va y avoir un transfert de charges des entreprises vers les ménages. Cela se fera dans le sens inverse au niveau des régions et des départements. Il y a donc une grande incertitude sur le résultat qui sera atteint. Par ailleurs une réévaluation des valeurs locatives demandée par l'AMF risque de modifier les équilibres et ne sera pas sans conséquence sur les péréquations.

Madame BLAIS-PERRIN dit qu'actuellement il y a beaucoup d'interrogations car on ne connaît pas les chiffres. A la réforme de la TP s'ajoute celle des collectivités et cela renforce l'impression de brouillard dans laquelle nous nous trouvons. La réforme sur les collectivités touche à ce qui fait le pilier de notre République. Le centre de décision va s'éloigner du citoyen. A terme, c'est le rôle du Maire qui est remis en cause. Il est caricatural de dire que l'on veut réduire les déficits en diminuant le nombre d'élus.

Monsieur MALVOISIN pense que le débat sur ces questions est important mais ne voit pas l'utilité d'une motion. Il pense que la réforme est importante et nécessaire. Il faut cependant être vigilant et laisser les choses avancer. Il n'imagine pas un gouvernement vouloir abattre la démocratie. On ne peut se prononcer sur une motion car nous ne disposons pas d'assez d'éléments.

Madame le Maire dit qu'il faut proposer une motion avant adoption de la loi, elle craint qu'une fois la loi votée, il ne soit trop tard.

Monsieur ALEMANY explique que les collectivités pourront fixer le niveau des bases et que cela va être source de problème. La TP est un impôt idiot car il pousse les entreprises hors de France. Cet impôt est critiqué par tous les bords politiques.

Monsieur TACCON explique que selon les simulations actuelles pour la moyenne des communes et les EPCI les ressources issues du tissu économique seront divisées par deux et passeront de 40% à 20% des recettes fiscales. Cela peut être une sécurité pour les collectivités mais le lien avec les entreprises sera rompu. Du coup les collectivités auront moins d'intérêt à développer le tissu économique.

Monsieur ALEMANY ajoute que la TP ne sera supprimée que pour les entreprises réalisant moins de 500 000 € de chiffre d'affaire. La taxe carbone sera également mise en place. Les seuls gagnants seront les petits artisans.

Monsieur TACCON précise que la TP sera remplacée par deux autres taxes.

Madame GIRE note que la motion proposée par Madame le Maire le concerne que la TP et non la réforme des collectivités.

Madame le Maire dit que ce second point pourra faire l'objet d'un débat lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Monsieur LECLERCQ rappelle que la question de la réforme de la TP date de 1982 et que depuis personne n'a eu le courage politique de la mener au bout. Il en est de même pour la réévaluation des valeurs locatives. Monsieur LECLERCQ se demande si la baisse de la TP engendrera une baisse des prix pour les citoyens ? Autrement les citoyens paieront deux fois.

Monsieur BONY conclut en disant que ce projet de loi est un effet d'annonce. La réforme est bâclée. La TP ne peut être réformée en 3 ou 4 mois. Une large concertation est nécessaire. C'est pour cela qu'une motion peut être utile.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur la motion suivante :

« Le Conseil Municipal de Bois le Roi fait part de son inquiétude devant le projet de réforme de la taxe professionnelle et demande :

- que le gouvernement transmette aux associations d'élus les simulations permettant d'appréhender les conséquences de la réforme sur le financement du secteur local ;
- que le volet de la réforme concernant les collectivités ne soit pas voté dans la précipitation. »

Le Conseil Municipal, par :

CONTRE : 0 VOIX

ABSTENTION : 6 VOIX (MMES GIRE, BLAIS-PERRIN, MM. BONY, LEBEGUE, DAMOUR, QUIOC)

POUR : 23 VOIX

Approuve la motion ci-dessus.

Madame le Maire demande également au Conseil Municipal de s'exprimer sur la motion suivante, proposée par le groupe « Avec Vous A Bois Le Roi » :

« Considérant que les modalités du projet de suppression de la taxe professionnelle tendent à faire disparaître une ressource majeure des collectivités territoriales.

Considérant que ce projet contredit l'autonomie fiscale des collectivités territoriales puisqu'il remet en cause un élément essentiel de l'exercice de la démocratie locale, la liberté pour la collectivité de voter le taux de l'impôt.

Considérant que ces modalités sont contraires aux soucis de simplification et de spécialisation fiscale, puisqu'elles nient toute cohérence entre les recettes des collectivités locales et les compétences dont celle-ci ont la charge.

Considérant que le projet prive les communes et les intercommunalités d'impôt économique, alors qu'elles assument un rôle essentiel en matière de développement économique.

Considérant que les collectivités territoriales risquent de ne plus avoir les moyens financiers d'assurer les politiques publiques locales.

Considérant que ce projet de suppression de la taxe professionnelle entraînerait une hausse des impôts payés par les ménages, pour financer les services publics locaux.

Considérant enfin qu'il tend à maintenir les inégalités territoriales et néglige la question, pourtant essentielle, de la solidarité financière entre les collectivités territoriales et de la répartition des richesses entre les territoires.

Le conseil Municipal se prononce contre ce projet de suppression de la taxe professionnelle tel qu'il est proposé par le Gouvernement.

Près de 30 ans après les premières lois de décentralisation, le Conseil Municipal demande que soit mise en œuvre une réforme globale et juste des finances locales, qui permette aux collectivités locales de proposer des services publics efficaces au profit de l'ensemble des citoyens partout sur le territoire. »

Le Conseil Municipal, par :

CONTRE : 10 VOIX (MMES GUEROT, DEKKER, GRIZARD, DELPORTE, MM. DAMOUR, QUIOC, LEBEGUE, CAMISULI, ALEMANY, NIVERT)

ABSTENTION : 16 VOIX (MMES LE QUELLENEC, CLAUDET, SPEHAR, BELMIN, REGNIER, PARKER, DUCHENNE, PRUZINA, MM. SEUILLOT, MONPERT, MAUBERT, TACCON, LECLERCQ, LEFEVRE, MALVOISIN, DINTILHAC)

POUR : 3 VOIX

Rejette la motion proposée par le groupe « Avec Vous A Bois Le Roi ».

Monsieur BONY remercie Madame le Maire d'avoir permis ce débat et la tenue de ces votes car cela n'a pas été le cas dans toutes les communes.

2 - FIN DE L'ADHESION AUX « MAISONS DU BORNAGE »

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune est adhérente à l'Association et au Syndicat des Maisons du Bornage.

Cette adhésion avait pour objet d'apporter un soutien à la commune dans le domaine de l'aménagement de l'espace. Madame le Maire explique que la compétence aménagement de l'espace est désormais assurée par la communauté de communes du Pays de Seine.

En conséquence, l'adhésion de la commune à l'Association et au Syndicat des Maisons du Bornage n'a plus lieu d'être. C'est pourquoi Madame le Maire propose au Conseil de mettre fin à cette adhésion.

Monsieur LEBEGUE demande quel est le montant de la cotisation à cette association.

Madame le Maire lui répond que le montant en 2007 était d'environ 2 000 €.

Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**, décide de mettre fin à l'adhésion de la commune à l'Association et au Syndicat des Maisons du Bornage.

3 - INDEMNITE DE CONSEIL DU TRESORIER MUNICIPAL

Madame le Maire propose de reconduire le principe du versement de l'indemnité de conseil du Trésorier Municipal.

Cette indemnité pour l'année 2009 s'élève à un montant de 968.96 € brut soit 884.13 € net.

Ventilée de la façon suivante :

Pour M. CASU Georges	:	73.70 € nets
Pour Mme BERAT Denise	:	810.43 € nets

Cette indemnité est calculée sur la basse moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement afférents aux trois dernières années et selon le barème en vigueur.

Cette somme sera imputée à l'article 6225 du budget en cours.

Monsieur LEBEGUE demande sur combien de communes exercent le trésorier.

Madame le Maire lui répond que son poste concerne un certain nombre de communes. Toutefois, si la commune n'est pas satisfaite des services du trésorier, elle peut lui refuser l'indemnité qui n'est en aucun cas une obligation. Enfin, Madame le Maire rappelle que le Trésorier est pécuniairement responsable des deniers qu'il manipule.

Le Conseil Municipal, par :

CONTRE : 0 VOIX

ABSTENTION : 6 VOIX (MMES GUEROT, GRIZARD, MM. LEFEVRE, DAMOUR, QUIOC, LEBEGUE)

POUR : 23 VOIX

DECIDE le versement des indemnités telles que ci-dessus décrites.

4 - APPROBATION DU PLAN DEPARTEMENTAL D'ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE (PDIPR)

Madame le Maire présente le PDIPR élaboré avec le département pour la commune de Bois le Roi (documents joints en copie).

Chaque commune de Pays de Seine est consultée pour approuver les itinéraires à retenir pour la promenade et la randonnée. Ces itinéraires de circulation, principalement piétonnière, sont soit des sentiers ruraux, soit des rues ou des portions de rues pour rejoindre entre eux les sentiers.

La Communauté de Communes aura à se prononcer après les délibérations des 4 communes. Les itinéraires retenus feront l'objet d'aménagements pour les « circulations douces » qui sont de la compétence de Pays de Seine.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le PDIPR tel que présenté dans les documents en annexe enrichis par l'ensemble des sentiers du Lavoir qui sont incomplètement repérés.

Monsieur BONY explique qu'un travail similaire est effectué sur chacune des communes de l'EPCI. Ensuite sur ce travail figurera tout le tissu économique des communes en vue de faire un plan touristique à l'échelle de l'intercommunalité. Monsieur LECLERCQ dit que le chemin ne doit pas traverser la Base de Loisirs le long de la Seine, mais à l'intérieur de la Base.

Le Conseil Municipal, par :

CONTRE : 0 VOIX

ABSTENTION : 1 VOIX (M. LECLERCQ)

POUR : 28 VOIX

APPROUVE le PDIPR de la commune.

5 - ACQUISITION PARCELLE D 1186

Madame le Maire rappelle la délibération du 16 septembre 2009 déclenchant une procédure d'expropriation pour la construction du nouveau centre de secours aux Foucherolles.

Madame le Maire explique que dans ce cadre, un propriétaire concerné par cette procédure a fait connaître son intention de céder à la commune la parcelle D 1186, d'une contenance de 613 m² pour 1716,40 €, soit 2,8 €/m².

Madame le Maire demande au conseil de l'autoriser à signer les actes nécessaires à cette acquisition.

Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**, autorise Madame le Maire à acquérir la parcelle D1186 pour un montant de 1 716,40€.

INFORMATIONS

Madame le Maire rappelle que les dossiers de chacun des projets sont à la disposition des conseillers.

CHATEAU DE BROLLES :

L'Agence Régionale d'Hospitalisation d'Ile de France (ARHIF), réunit le 18/11/09 conserve l'hypothèse de la construction à Montreuil dès 2010.

INTERCOMMUNALITE : Communauté de communes « PAYS DE SEINE » le 23 novembre

- Contrat CLAIR : courriers officiels au CG pour définir le périmètre

- Transports : Le 10/12/09 rapport final de l'étude vélo-gare menée par le département pour savoir s'il convient de donner suite... le vélo doit être rendu à l'endroit où il a été pris ; pas de trajet intergare possible.

Etude avec Seine et Forêt + CCFA + STIF/SNCF/VEOLIA : 16/11/09 réunion intercom; transports urbains, intergares, à la demande, co-voiturage, parcs relais comité de pilotage le 17/12/09

Equipements et travaux

ESPACE CULTUREL : Retard d'environ 1 an à prévoir du fait du jugement. L'utilisation des préfabriqués et du petit bâtiment dit « atelier de Genetier » devra encore se prolonger. L'isolation de l'Atelier sera réalisée d'ici la fin de l'année.

Voirie, circulation : rues du Mossu, du Vivier et avenue Foch (jusqu'au Lavoir) en cours avec remise en état du petit parking en haut du Lavoir en fin de travaux, Parking du CLSH, trottoir Castellani, Trottoir devant le monument aux morts

Et le SIA : appel à maîtrise d'œuvre pour les travaux Barbeau, Leclerc, La Source ... Réseaux d'eaux pluviales et eaux usées avenue Foch, entre le Lavoir et la rue de la Chapelle, une étude qui n'a pas satisfait le SIA et est donc reprise. Mise en place d'un réseau d'eau usé jusqu'au futur Centre de Secours au chemin des Foucherolles.

Agenda 21 :

- Pose des panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école Olivier Métra: réunion publique d'information après la pose
- Le nouveau contrat chauffage a prévu des enregistrements de températures. A suivre.
- Filière de récupération des papiers : le suivi sera bientôt « visible » en mairie.

Agenda

Repas des Anciens 5/12/09

Arbre de Noël des familles 6/12/09

Marché de Noël dimanche 13 décembre sur la la place de la Gare

Vœux à Bois le Roi le 9/01/10

La séance est levée à 22h00.

Prochain conseil municipal :

Le mercredi 9 décembre 2009